

FONCTIONNEMENT :

L'association est gérée par le Conseil d'Administration constitué de Membres de Droit et de Membres Elus.

Celles et ceux qui veulent se joindre aux efforts des membres du bureau sont les bienvenus.

RESSOURCES :

Pour mener à bien toutes ces missions et répondre au mieux aux demandes de tous les adhérents, l'association bénéficie de l'aide de nombreux partenaires et plus particulièrement du Conseil départemental du Finistère par l'octroi d'une subvention annuelle, mais peut aussi compter sur les cotisations des adhérents, des dons et des legs.



Adepape 29

Depuis des décennies des hommes et des femmes ont donné de leur temps bénévolement pour que celles et ceux qui ont été accueillis à la Protection de l'enfance se retrouvent, tissent des liens, s'aident mutuellement.

Cela s'appelle l'ENTRAIDE.

« UN JOUR, tu as besoin d'être aidé, DEMAIN, ce sera ton tour d'aider. »

N'oublie pas, nous avons deux mains : L'une pour recevoir, L'autre pour donner.

Ainsi va et se transmet la SOLIDARITE



**ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE
D'ENTRAIDE DES PERSONNES
ACCUEILLIES EN
PROTECTION DE L'ENFANCE**

www.adepape29.fr



Ce petit guide t'a été donné afin de prendre contact avec notre Association pour te permettre de te faciliter l'insertion dans la vie active.

Tu y trouveras tous les renseignements pour y adhérer.

Contacte-nous !!!

A.D.E.P.A.P.E 29

1 bis, Place de Locronan

29 000 QUIMPER

☎ 02 98 64 91 11

09 60 42 48 35

🌐 www.adepape29.fr

Permanences :

Mardi : 9h – 12h

Jeudi : 9h-12h / 14h-17h

Vendredi : 14h-17h 30

Les permanences sont assurées par les bénévoles et la secrétaire administrative.

Rencontre avec le président ou un autre membre du Conseil d'Administration.



Bienvenue,

Toute une équipe de bénévoles est prête à t'accueillir à l'Association. Comme toi, nous avons été accueillis dans les services de la protection de l'enfance durant notre jeunesse. Nous avons pour mission de te faciliter l'accès à l'autonomie

Prends le temps de lire ce guide, nous sommes là pour te rencontrer, t'écouter, t'aider

Qui peut adhérer ?

Avoir été confié au service de l'aide à l'enfance du Finistère et être présent dans le service à l'âge de la majorité

Ou

Avoir bénéficié d'un placement direct et être en placement direct à l'âge de la majorité

Et/ou

Avoir bénéficié d'un contrat jeune majeur d'au moins deux ans consécutifs

En cas de radiation avant l'âge de la majorité, le cas est laissé à l'appréciation du conseil.

Pour une première adhésion, joindre une attestation du service de l'aide sociale à l'enfance, pour le département du Finistère modèle de demande d'attestation disponible sur le site internet



L'Adepape 29

L'association est régie par la loi 1901 et l'article L224-11 du code de l'Action sociale et des Familles.

Elle adhère à la Fédération nationale des Associations Départementales d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance, la F.N.A.D.E.P.A.P.E
La Fédération est reconnue d'utilité publique.

OBJECTIFS

L'Association participe à l'insertion sociale des Personnes admises ou ayant été admises dans le service de l'aide à l'enfance. L'Association a pour but de venir en aide moralement et matériellement à ses membres de promouvoir des actions propres à réduire la fracture sociale auprès de ses publics en difficulté, notamment les jeunes majeurs, de développer leur esprit de solidarité et d'établir entre eux des relations sociales fraternelles et amicales. Elle peut notamment leur attribuer des aides aux études, à la formation, à l'apprentissage, des secours, des prêts d'honneur, primes diverses....leur proposer un parrainage.

